

TERRITOIRE
& RÉSIDENCE
d'ÉDUCATION
ARTISTIQUE
& CULTURELLE

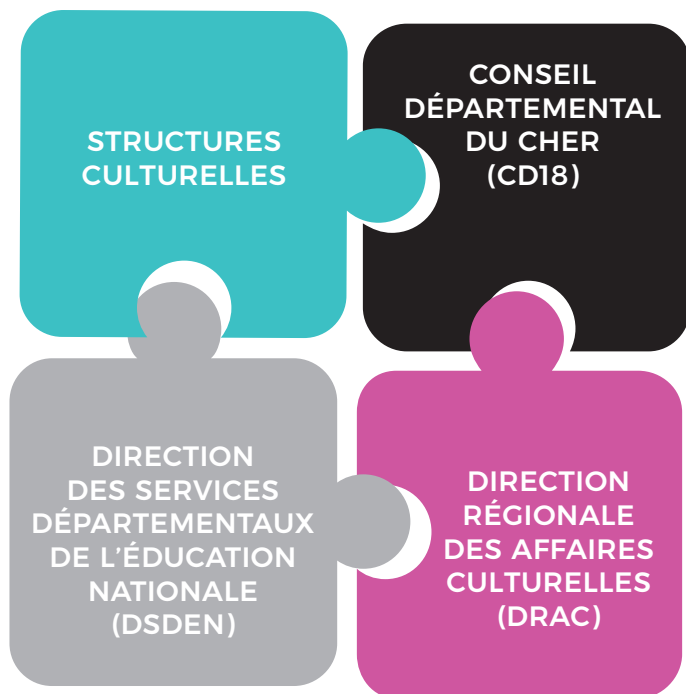
MODE D'EMPLOI

×
CONVENTION
POUR LA RÉUSSITE
DES COLLÉGIENS
DU CHER ×

OBJECTIFS ✖

Ces résidences ont pour but, sur la base de projets artistiques, culturels et pédagogiques définis conjointement entre la structure culturelle et l'équipe enseignante, la mise en œuvre d'actions mêlant ouverture culturelle, pratiques artistiques et découvertes des métiers dans des approches variées. La durée de la résidence est comprise entre 4 et 6 mois.

LES ACTEURS AUX CÔTÉS DES COLLÈGES



MISE EN ŒUVRE DU PROJET

LES GRANDS ✖ PRINCIPES

LE TREAC S'INSCRIT DANS LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, QUI SE FONDE SUR 3 PILIERS :

1. des rencontres avec des artistes et des œuvres ;
2. des pratiques individuelles et collectives ;
3. des connaissances permettant d'avoir des repères culturels et de développer l'esprit critique.

LE TREAC, QUELS ENJEUX ?

- ✖ lutter contre les inégalités territoriales ;
- ✖ offrir à tous les jeunes un parcours de réussite ;
- ✖ mettre en œuvre des actions engageant l'ensemble de la communauté éducative d'un collège et les écoles de son bassin de recrutement ;
- ✖ inscrire les actions sur le territoire des établissements scolaires ;
- ✖ associer les parents et tous les habitants du territoire à l'action.

PRINCIPE DE L'APPEL À PROJET

Les projets émaneront de la rencontre entre une structure culturelle et un collège, principalement à l'initiative des structures. Les dossiers de candidature seront présentés, sous forme de note d'intention, au comité technique.

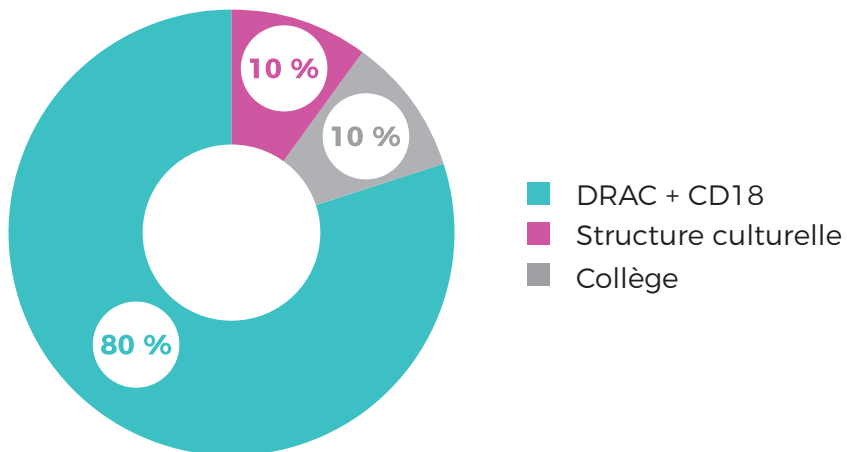


QUELLES DISCIPLINES ARTISTIQUES ?

Écriture et oralités ✘ théâtre ✘ arts visuels ✘ patrimoine ✘ musiques ✘ sport ✘ arts plastiques ✘ culture scientifique et technique ✘ arts du cirque ✘ cinéma et son ✘ arts du goût...

QUEL COÛT POUR QUI ?

La DRAC et le CD18 apportent 80 % du coût total du projet, plafonné à 17 000 €. La structure et le collège apportent chacun 10 % du montant total du projet en fonds propres. Des financements complémentaires peuvent être mobilisés.



Plafond de prise en charge
17 000 euros maximum

3 ÉTAPES CLEFS

1 RÉFLEXION CONSTRUCTION DU PARTENARIAT

Acteurs : collège (principal / équipe) + structure + CD18 + DSDEN

Comment ? Rencontre au collège / sur le site culturel, explication de l'appel à projet, formulation des attentes réciproques.

2 CONSTRUCTION DU PROJET

Acteurs : collège (principal / équipe) + structure + artistes.

Qui : identification des niveaux et des personnes ressources.

Quoi : thématique, fil rouge, domaines artistiques

Comment : calendrier, budget.

3 EXAMEN DE L'APPEL À PROJET

Envoi du dossier au comité technique composé de : DSDEN, DRAC, CD18 > notions évaluées : projet artistique, implication du territoire, construction / inscription du projet dans le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) pour le volet pédagogique.

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJET ✕ ✨

Un calendrier plus précis.



- 1 LANCEMENT DE LA CAMPAGNE**
- 2 CONSTRUCTION DES PROJETS**
- 3 DÉPÔT DES DOSSIERS**
- 4 RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE**
- 5 VOTE DES DOSSIERS (SEPTEMBRE)**
- 6 COMITÉ D'INSTALLATION DES PROJET (NOVEMBRE)**
- 7 RÉUNION DE MI-PARCOURS**
- 8 RÉUNION BILAN**

FOIRE AUX QUESTIONS ✕ ✨

Le TREAC est-il cumulable avec les projets Lez'arts ô collège et les Ateliers artistiques ?

Non, un TREAC n'est pas cumulable avec ces 2 dispositifs. Cependant, un Léz'arts ô collège est cumulable avec un Atelier artistique.

La restitution des TREAC est-elle obligatoire ?

Oui, il s'agit de la mémoire du projet et du parcours de l'élève. Cela peut prendre différentes formes (album photo, film, cahier de mémoire...). L'équipe de proximité de la Délégation Académique au Numérique et l'Atelier Canopé seront présents pour vous aider.

Quels sont les partenaires culturels et comment sont-ils choisis ?

Un TREAC est obligatoirement porté par une structure culturelle reconnue (voir carte). C'est la structure, après s'être entretenue avec l'équipe éducative, qui propose l'équipe artistique la plus à même de répondre aux attentes et de les développer.

FOIRE AUX QUESTIONS ✖

Quelles sont les thématiques des TREAC ?

Il s'agit des compétences à mettre en œuvre chez les élèves : citoyenneté, vivre ensemble, parcours avenir, bien mangé...

Le TREAC se déroule-t-il exclusivement dans le collège ?

Non, le lien avec le territoire est primordial (école du bassin de recrutement, associations et structures locales). La structure culturelle a pour consigne d'intégrer au maximum la dimension territoriale dans le projet.

Comment les artistes sont-ils accueillis ?

- ✖ Logement : logement de fonction libre dans le collège ou location d'un logement extérieur (gîte, chambre d'hôte...). Le coût de l'hébergement est compris dans le montage financier global.
- ✖ Restauration : accès à la demi-pension le midi + défraiement pour repas soir et matin.
- ✖ Salle de travail : en fonction du projet, dédier un espace au TREAC.

EXEMPLES DE TREAC DÉJÀ DÉPLOYÉS ✖

✖ COLLÈGE BÉTHUNE SULLY À HENRICHEMONT

L'Empreinte de l'Eau

Réflexion sur l'usage de l'eau : mythologie et littérature, aspect concret, aspect vital et aspect chorégraphique

Structure culturelle porteuse : EPCC Noirlac

Thématiques : théâtre, musique, littérature, danse, arts plastiques

Réalisation : mise en scène de chants sur la thématique de l'eau (en français, langue étrangère et langue des signes), et une construction en bambou actionnée avec le poids de l'eau

Classes : 6^e, 4^e et ULIS

Année scolaire : 2018-2019

✖ COLLÈGE LE COLOMBIER À DUN-SUR-AURON

Interrogation sur l'écriture de spectacle

Bruitage, mise en voix et traduction littéraire et sur le lien entre l'homme et son environnement (point de départ : œuvre « Faire un feu » de Jack London)

Structure culturelle porteuse : Ligue de l'Enseignement du Cher

Thématiques : théâtre, arts plastiques, littérature

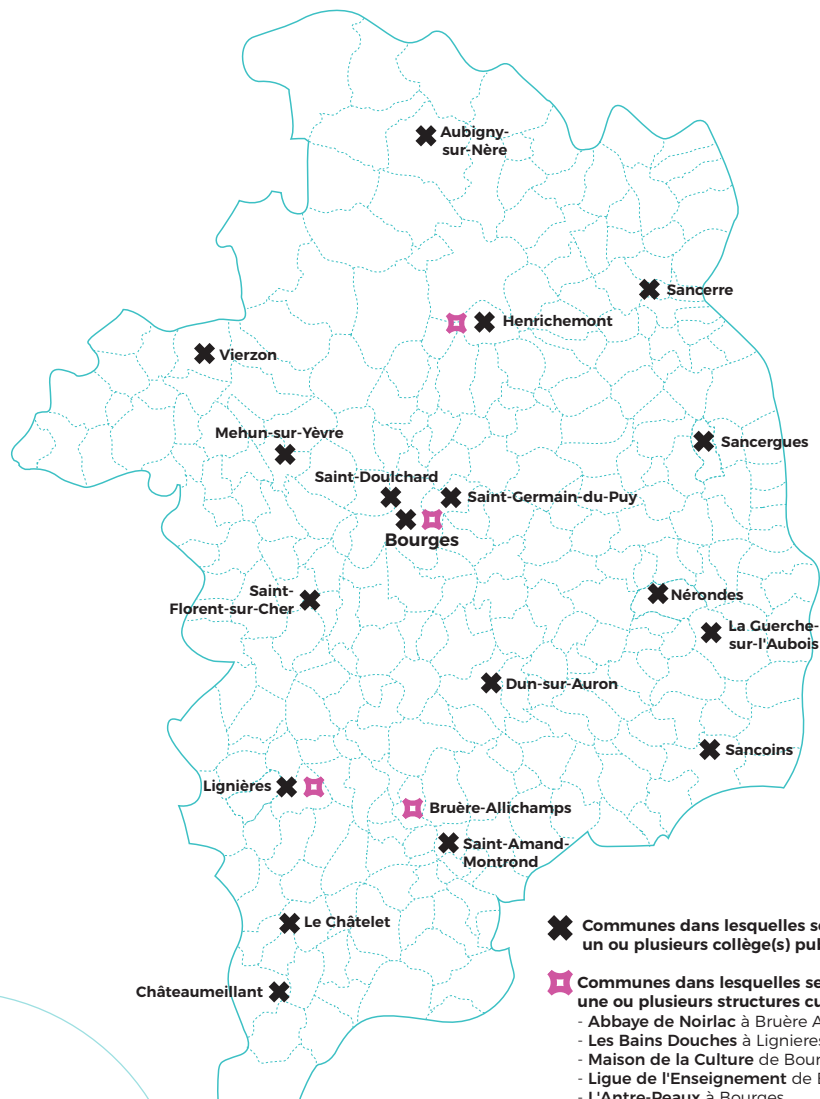
Réalisation : un parcours déambulatoire théâtralisé en pleine nature

Classes : ensemble du collège

Année scolaire : 2017-2018



CARTE DES COLLÈGES ET STRUCTURES CULTURELLES



✕ Communes dans lesquelles se trouve(nt)
un ou plusieurs collège(s) public(s) ou privé(s)

◻ Communes dans lesquelles se trouve(nt)
une ou plusieurs structures culturelles

- Abbaye de Noirlac à Bruère Allichamps
- Les Bains Douches à Lignières
- Maison de la Culture de Bourges
- Ligue de l'Enseignement de Bourges
- L'Antre-Peaux à Bourges
- Le Carroi à Menetou Salon
- L'École Nationale Supérieure d'Art de Bourges
- Centre Céramique Contemporaine de La Borne à Henrichemont

CONTACTS

Conseil départemental du Cher (CD18)

M^{me} AGUSSOL Alisson
Chargée du développement culturel
07 87 20 76 65
alisson.agussol@departement18.fr

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

M^{me} PLANCHENEAU Brigitte
Conseillère pour l'action culturelle et territoriale
02 38 78 85 89
brigitte.plancheneau@culture-gouv.fr

Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)

M. JOUBERT Fabien
Coordonnateur départemental éducation artistique et culturelle,
citoyenneté et devoir de mémoire
02 36 08 20 23 ou 06 86 94 13 56
codeac18@ac-orleans-tours.fr

✕
CONVENTION ✕
POUR LA RÉUSSITE ✕
DES COLLÉGIENS
DU CHER

